



PACK CAMPSITED

CONTRAT

Il est préalablement exposé que la société Ecommodation Lab - société à responsabilité limitée enregistrée au registre des sociétés sous le numéro 532145, 10/13 Thomas Street, Dublin 8, Irlande – (ci-après Campsited) est propriétaire du portail de réservation Campsited, accessible à partir du site campsited.com (ci-après « le Site »).

Campsited propose un contrat (ci-après « le Contrat ») aux Etablissements du secteur HPA (ci-après « les Etablissements »). Ce contrat permet à l'Etablissement de bénéficier du référencement sur le portail de réservation de Campsited (ci-après « le Service »), et de proposer aux potentiels Clients naviguant sur ce portail de réservation (ci-après « les Clients ») des emplacements et/ou hébergements locatifs.

Il est convenu que Campsited intègre, sur son portail de réservation, le système SecureHoliday (ci-après « SecureHoliday ») fourni par la société CTOUTVERT, qui en est l'unique propriétaire.

CAMPING

CAMPING (NOM DU CAMPING POUR LES CLIENTS)

ADRESSE DU CAMPING

NUMÉRO RCS ET SIRET

PERSONNE SIGNATAIRE

ADRESSE DE FACTURATION

Signez le contrat électroniquement en cliquant sur ce lien

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions du présent Contrat et en avoir accepté les termes.

Fait en deux (2) originaux, le

Pour l'Etablissement :

**Signez le contrat
électroniquement**

Pour Campsited :
Finán O'Donoghue

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Finán O'Donoghue".

Article 1 – Objet

Le présent Contrat a vocation à régir la relation contractuelle entre l’Etablissement et Campsited, et fixe notamment les droits et obligations de chacune des Parties dans le cadre du Service fourni par le biais du Site.

Article 2 – Loyauté

Au titre du Service rendu, il est expressément entendu que Campsited respectera, dans le cadre du présent Contrat, des engagements de loyauté vis-à-vis de l’Etablissement et des pratiques commerciales de Campsited liées au Service.

A ce titre, Campsited :

- S’abstiendra d’avoir recours à une régie publicitaire qui aurait pour méthode d’acheter le nom de l’Etablissement pour augmenter le référencement
- S’engage à ne pas collaborer avec des comparateurs de prix par rapport aux réservations effectuées dans l’Etablissement par le biais du Site
- Reconnaît et accepte que le droit de communication auprès du Client est partagé entre l’Etablissement et Campsited
- Reconnaît et accepte que les Conditions générales de vente qui s’appliquent au Client sont celles de l’Etablissement
- Signe et prend les mêmes engagements que ceux présents dans la Charte française éditée par la Fédération Nationale de l’Hôtellerie de Plein Air

Article 3 - Modalités du Service et commissionnement

3.1 Modalités générales

Le Service permet le référencement de l’Etablissement sur le Site, permettant les réservations d’emplacements et d’hébergements locatifs, géré et administré par Campsited, sur lequel les Clients peuvent accéder aux offres de l’Etablissement et effectuer leurs réservations. Dans ce cadre, Campsited agit au nom et pour le compte de l’Etablissement.

Le Client paie directement l’Etablissement selon les conditions générales de vente de l’Etablissement, et selon les moyens de paiement proposés par lui.

Le Site fonctionne en liaison avec le système SecureHoliday permettant à l’Etablissement de gérer directement ses offres en ligne (ci-après l’« Interface »). A la date de signature du Contrat, Campsited utilise le système SecureHoliday appartenant à la société Ctoutvert.

3.2 Taux de commission

Les taux de commission pratiqués par Campsited sont de 10% en haute saison et de 15% en basse saison. La haute saison comprend l’ensemble des séjours réservés et dont la date d’arrivée est comprise entre le 1^{er} juillet et le 31 aout. Tout séjour réservé dont la date d’arrivée n’est pas comprise dans la période précédemment visée fait partie de la basse saison.

La commission se calcule sur la base de l’intégralité du montant des réservations en ligne réalisées par l’intermédiaire du Site, y compris l’ensemble des suppléments et options réservés en sus de la réservation principale, les frais de réservation, la TVA, hors impôts/taxes locales, frais des assurances annulation.

En cas d’annulation, la commission est calculée sur la base du montant que l’Etablissement a réellement perçu, dont les éventuels frais d’annulation ou d’assurance. Ensuite, l’Etablissement doit indiquer à Campsited le montant exact lié à la réservation qu’il a reçu du Client ou d’un tiers, afin d’ajuster la commission.

Article 4 – Obligations des Parties

4.1 – Obligations de l’Etablissement

L’Etablissement s’engage à fournir et à mettre à jour en temps utile, via son Interface, l’ensemble des informations nécessaires au référencement et à la diffusion de son Etablissement sur le Site, incluant toute information nécessaire à la réservation de séjours, ainsi que toutes informations pertinentes relatives à la facturation.

A ce titre, l’Etablissement garantit Campsited, et CTOUTVERT de la véracité et de la conformité des informations renseignées via son Interface.

L’Etablissement supporte seul la responsabilité liée aux contenus renseignés dans son Interface, notamment erreurs et/ou informations inexacts fournies à Campsited.

Les informations relatives aux réservations pour la nouvelle saison de location, parmi lesquelles les disponibilités et les prix, doivent être renseignées au plus tard le 1er novembre précédent la nouvelle saison de location. Les Etablissements nouvellement affiliés au cours de la saison de location doivent y procéder sans délai.

L’Etablissement s’engage à ne pas mettre à la charge du Client, via le Site, des frais autres que ceux mis à sa charge dans le cadre d’une réservation réalisée sans l’intermédiaire de Campsited.

L’Etablissement autorise expressément Campsited à titre gratuit, à utiliser l’ensemble des informations qu’il renseigne dans son Interface dans le cadre du référencement et de la diffusion de son Etablissement sur le Site.

L’Etablissement garantit Campsited qu’il détient l’ensemble des droits nécessaires pour exercer son activité et qu’il dispose à ce titre d’une assurance conforme, dont les justificatifs sont mis à disposition de Campsited sur simple demande.

4.2 - Obligation de Campsited

Campsited s'engage à fournir le Service conformément aux règles de l'art, dans le respect de toute réglementation en vigueur, et dans le cadre d'une obligation de moyen.

Campsited s'engage à ne pas adopter les pratiques visées en article 2 et, de manière générale, à ne pas adopter des pratiques déloyales vis-à-vis de l'Etablissement.

Campsited ne sera pas responsable des dommages causés au Client ou à un tiers, du fait de l'Etablissement.

Article 5 - Console de distribution / Activation des canaux de distribution via SecureHoliday

Une console de distribution est accessible à partir de l'interface SecureHoliday de l'Etablissement. A partir de cette console, l'Etablissement a accès aux canaux de diffusion concernant les emplacements et les hébergements locatifs. L'Etablissement peut librement et indépendamment, ouvrir ou fermer ces canaux selon ce qu'il souhaite proposer à la vente.

Article 6 – Nature des réservations et délai de traitement des demandes de réservations

6.1 Nature des réservations

Les réservations par le Client peuvent donner lieu, soit à une acceptation immédiate et automatique par l'Etablissement (réservation ferme), soit donner lieu à une pré réservation soumise à validation par l'Etablissement.

Les réservations fermes permettent à l'Etablissement d'avoir une meilleure visibilité.

6.2 Délai de traitement des demandes

Une demande de réservation doit être traitée par l'Etablissement dans un délai de 48 heures. Lorsque l'Etablissement indique qu'il accepte une demande de réservation, celui-ci ne peut plus l'annuler.

En cas de réservation ferme, la réservation est alors définitive, celle-ci est automatiquement acceptée et l'Etablissement n'a pas la possibilité de l'annuler.

Article 7 - Conditions de facturation et de paiement

7.1 Conditions de facturation

Campsited ou l'entreprise qu'elle aura désignée adresse à l'Etablissement, tous les mois, une facture intermédiaire équivalente à 80% de la commission due, en euros.

Campsited se réserve le droit de repousser la facturation au mois suivant s'il estime que le montant est insuffisant pour justifier une facturation de sa part.

Tout accord complémentaire concernant la commission ne peut être conclu que par voie d'avenant au présent Contrat.

7.2 Réconciliation

Campsited ouvre une phase de réconciliation tous les ans à la date du 1^{er} octobre, jusqu'au 31 octobre.

Durant cette phase, l'Etablissement a la possibilité d'indiquer à Campsited tout élément susceptible de faire varier l'assiette de calcul pour la facturation finale. Au terme de cette phase, Campsited facturera à l'Etablissement la somme restante due sous forme de facture finale ou, le cas échéant, émettra un avoir. Toute réclamation de l'Etablissement, faite en dehors de la phase de réconciliation, ne pourra pas être prise en compte.

7.3 Conditions de paiement

Le délai de paiement des factures, intermédiaires ou finales, est de 30 jours. Le paiement doit être effectué par virement bancaire. Tout retard de paiement des factures entraînera une suspension du Service par Campsited et une facturation supplémentaire de 30 euros au titre du rétablissement du Service.

Article 8 – Durée et modification

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter de sa signature par les Parties, tacitement reconductible.

Toute modification du présent contrat donne lieu à l'établissement d'un avenant porté à la connaissance de l'Etablissement.

Article 9 - Suspension et résiliation du Contrat

Les Parties peuvent résilier à tout moment le Contrat moyennant un préavis écrit de trois mois envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception, adressé à Campsited si l'Etablissement en est à l'initiative.

Dans ce cas, l'Etablissement est tenu de payer la commission sur les réservations faites jusqu'à la date effective de fin du Contrat. L'Etablissement peut interrompre à tout moment la collaboration pour une période qu'il peut fixer lui-même. L'Etablissement doit en informer par écrit Campsited au minimum un mois à l'avance et doit indiquer pour quelle période la collaboration est suspendue.

Campsited peut librement décider, sans avoir à motiver sa décision et avec effet immédiat, de retirer l'Etablissement du Site, de manière temporaire ou définitive, sans être tenue à la moindre indemnisation envers l'Etablissement dans les cas où, sans exhaustivité :

- l'Etablissement n'a pas satisfait à ses obligations de paiement envers Campsited dans le délai prévu à cet effet ;

- l'Etablissement n'a pas, par le biais de son Interface, mis à jour les informations visées à l'article 4.1 ou ne l'a pas fait en temps utile ;
- les réservations des Clients sont maintes fois refusées, en cas de problème d'acceptation des réservations, ou en cas de suspicion d'agissements frauduleux de la part de l'Etablissement ;
- un ou plusieurs Client(s) a/ont une/des réclamation(s) fondée(s) en lien avec l'Etablissement ;
- l'Etablissement fait l'objet d'une procédure judiciaire, notamment en cas de faillite, ou lorsque l'Etablissement cesse d'exister.

En cas de changement de propriétaire de l'Etablissement, celui-ci doit alors céder au nouveau propriétaire le présent Contrat, incluant l'ensemble des obligations actuelles et futures de l'Etablissement, contenues dans le présent Contrat. L'Etablissement se porte garant de la bonne information du nouveau propriétaire concernant les termes du présent Contrat et ses obligations.

Article 10 - Données personnelles

Les Parties s'engagent à respecter la réglementation en matière de données personnelles, comprenant la loi irlandaise sur la protection des données à caractère personnel ainsi que le Règlement européen sur la protection des données personnelles. Les Parties reconnaissent qu'elles peuvent toutes deux être qualifiées de « responsables de traitement » au sens de la législation précitée.

L'Etablissement s'engage notamment à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles adéquates permettant de sécuriser les données personnelles afin de les protéger contre toute perte, violation ou traitement illicite, quelle qu'en soit la cause.

Article 11 - Propriété intellectuelle

La marque verbale et la marque figurative « Campsited », sont la propriété de Campsited et ont été déposées en tant que telles auprès de l'Office de la propriété intellectuelle d'Irlande.

L'Etablissement s'interdit d'utiliser de quelque manière que ce soit, la marque verbale ou la marque figurative « Campsited » et/ou de l'exploiter et/ou de déposer de quelque manière que ce soit une marque dans laquelle le mot « Campsited » apparaît.

Article 12 - Juridiction et loi applicable

Le présent contrat et les éventuelles obligations y afférentes sont régis par le droit Irlandais. Les litiges qui pourraient survenir dans l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat seront soumis à la juridiction matériellement et territorialement compétente.